

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie et de préservation de la stabilité du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) informe le public que la société d'intermédiation en bourse Tuniso-Saoudienne d'Investissement (TSI) fait l'objet d'une enquête approfondie en cours menée par les services du CMF depuis le 09 janvier 2025. Les investigations engagées dans ce cadre ont fait apparaître les constats suivants :

- une inadéquation des fonds propres de la TSI par rapport aux ratios réglementaires requis,
- des soupçons de défaillances au niveau de l'organisation interne et de la gouvernance,

Par ailleurs, le commissaire aux comptes de la société a signalé au CMF en date du 22 avril 2025, l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la TSI ou de ses clients. Il a dans ce cadre révélé ces faits au Procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales.

Face à ces constats, le CMF a immédiatement mis en œuvre une série de mesures préventives, notamment :

- La poursuite de l'enquête et des investigations engagées sur l'activité de TSI intermédiaire en bourse,
- La coordination avec les banques en relation avec la TSI, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que Tunisie Clearing, en vue d'assurer la protection des avoirs des clients et d'éviter tout mouvement non conforme.

Le CMF réaffirme au public son engagement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires pour garantir la transparence, la sécurité et la stabilité du marché en lien avec ce dossier.

Le CMF invite également le public à s'en tenir exclusivement aux informations émanant de ses canaux officiels et s'engage à communiquer au public toute évolution importante relative à ce dossier, en temps utile et conformément aux textes en vigueur.